

## CTP DSNA du 22 septembre 2009

**Ce CTP (en fait, celui qui devait avoir lieu le 30 juin) comportait nombre de dossiers importants tels que la formation initiale au contrôle aérien des TSEEAC, les modalités de recrutements de contrôleurs possédant une licence, la situation et l'avenir du BRIA de Lille et un point sur le GT ESARR5 TSEEAC.**

**Comme nous l'écrivions dans *Le Télégramme* N°018/2009 du 24 juin dernier, le SATAC UNSA, après avoir obtenu la réintégration de la formation au contrôle d'approche a demandé l'intégration d'une partie pratique au contrôle en route dans la formation initiale et l'a obtenue également.**

### FORMATION AU CONTROLE DES TSEEAC

Le SATAC UNSA avait fait une proposition au lendemain de la réunion du 2 juin 2009 et s'était engagé à faire réintégrer la formation au contrôle d'approche dans notre formation initiale, puis à demander d'intégrer une formation pratique à l'en-route. (*Le Télégramme* N°016/2009 et 018/2009).

**Le SATAC UNSA a obtenu satisfaction sur ces deux points : Formation au contrôle d'approche et initiation à l'en-route (théorique et pratique) sont intégrées dans le cursus TSEEAC.**

**A la demande du SATAC UNSA, il a été précisé que la formation à l'Anglais dispensée aux TSEEAC doit permettre à ceux-ci de viser la réussite à un test d'anglais de type universitaire de niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).**

Les textes permettant de mettre en œuvre les dispositions étudiées ont été soumis au vote du CTP : Tout le monde a voté pour (DSNA + OS) sauf la CFDT qui s'est abstenue (??).

### MODALITES DE RECRUTEMENTS DES CONTROLEURS POSSEDANT UNE LICENCE

Les statuts ICNA et TSEEAC prévoient des concours de recrutements spécifiques pour des contrôleurs qui détiennent une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne décernée par un pays membre de l'Union Européenne (*recrutement Ressortissants de l'Union Européenne (RUE)*).

**Le SATAC UNSA a exigé, et obtenu, que le nombre de places offertes tienne compte de la polyvalence du corps, des besoins de l'ensemble des services de la DGAC et préserve les équilibres.**

Pour le SATAC UNSA, le nombre de postes ouverts à ce concours sur titres ne doit pas dépasser quelques unités, il ne doit pas forcément être organisé chaque année, les postes proposés doivent correspondre à des besoins avérés et les places non attribuées dans le cadre de ce recrutement doivent être reportées sur le concours externe.

**Le SATAC UNSA a demandé et obtenu que le nombre de places proposées à ce concours soit examiné chaque année où un tel recrutement est prévu, en CTP DSNA, préalablement à son ouverture.**

### SITUATION ET EVOLUTIONS DU BRIA DE LILLE (ET DES AUTRES BRIA)

Le SATAC UNSA a rappelé les termes de son courrier du 27/07/09 (consultable sur le site [www.satac.eu](http://www.satac.eu)). Il a réaffirmé son opposition à toute fermeture de service en dehors de négociations protocolaires où des contreparties sont étudiées et sa demande de marquer une pause sur les BRIA.

Le projet de fermeture du BRIA de Lille est suspendu et 4 AVE seront ouverts à la prochaine CAP.

Sortant du cas spécifique de Lille, le Directeur de la DSNA a annoncé qu'il souhaitait, lors de la prochaine négociation protocolaire, évoquer l'organisation des BRIA afin d'étudier une plus grande concentration, une modernisation et une meilleure utilisation des personnels.

**Le SATAC UNSA n'acceptera pas que les études visant à mieux utiliser les compétences ou les personnels soient cantonnées aux seuls TSEEAC :**

**Il a demandé, dans ce cadre, qu'une étude sur la répartition ICNA/TSEEAC sur les aérodromes soit lancée en vue de confier aux TSEEAC l'exercice du contrôle d'approche sur certains aérodromes (cf. proposition du SATAC UNSA de mars 2008 dans le cadre du GT classement des organismes), ce qui constituerait également une mesure de bonne gestion des différents corps de la DGAC.**

## POINT D'INFORMATION GT ESARR 5 TSEEAC

Il y avait deux obstacles à lever pour que le SATAC UNSA continue de participer à ce GT : Officialiser le classement des TSEEAC du BNI (obtenu par le SATAC UNSA directement auprès de la DO après un refus obstiné du GT) et, surtout, la réorientation des travaux du GT qui ont largement dévié.

Le SATAC UNSA, constatant l'approche très étriquée de la réflexion par les animateurs du GT (contrastant très nettement avec la bienveillance dont il a été fait preuve vis-à-vis des IESSA dans le GT ATSEP), pressentant un « oubli » des aspects

« extension » qu'il avait obtenu, seul, de haute lutte à la constitution du GT, constatant l'absence d'étude de la DTI qu'il avait également fait englober dans le mandat du GT était intervenu au niveau de la DO et de la DSNA.

**Le SATAC UNSA a demandé et obtenu, seul, le recadrage du GT qui va, à présent, examiner l'ensemble des fonctions des TSEEAC de la DO (+ la DTI).**

**L'objectif du SATAC UNSA, dans ce GT qu'il a obtenu seul, est d'examiner l'ensemble des fonctions des TSEEAC de la DO (+ la DTI) afin de n'oublier personne.**

**Le SATAC UNSA estime en effet, et l'a rappelé au CTP DSNA, que le concept d'exclusivité de fonction inventé au cours du GT ATSEP a conduit à écarter certains TSEEAC d'une étude où ils avaient toute leur place (le GT ATSEP). Il refuse d'envisager que des TSEEAC soient négligés une fois de plus.**

**FO a tenté, encore une fois, de faire entrer dans le périmètre de l'étude, des ICNA qui tiendraient des fonctions de TSEEAC, ce à quoi nous nous sommes farouchement opposés : Le mandat du GT étant explicite, le Directeur de la DSNA a confirmé que ce GT ESARR5 TSEEAC concerne (comme son nom l'indique) les TSEEAC et uniquement eux.**

**Pour le SATAC UNSA, les principes suivants doivent présider à la réflexion :**

- L'encadrement fait partie de l'étude (chefs et assistants de subdivision, chefs BTIV, chefs BRIA, etc.)  
Le SATAC UNSA s'oppose à FO sur cette question (FO veut exclure les chefs et assistants de subdivision). Pour le SATAC UNSA, si les chefs CA peuvent exercer des fonctions de contrôle et percevoir l'ISQ, il n'y a pas de raison que l'encadrement dans les domaines ESARR5 ne puissent pas voir leur technicité reconnue.  
Le SATAC UNSA préfère « tirer vers le haut » et faire mieux considérer les postes d'encadrement dans les BRIA, les BTIV ... plutôt que « tirer vers le bas » les chefs de subdivision en les empêchant de faire valoir qu'ils réalisent des tâches liées à la sécurité.
- La DTI doit être étudiée sans délai, conformément au mandat
- La réflexion doit, dès maintenant, inclure l'étude du domaine dit « extension » et qui concerne les fonctions du type informatique (opérationnelle, semi-opérationnelle, etc.) ou les métiers liés à l'élaboration de simulations, etc.
- La date butée de dépôt des conclusions reste fixée à la fin de l'année 2009.

## EFFECTIFS TSEEAC

SDRH a fourni un tableau relativement détaillé sur la répartition des effectifs TSEEAC au sein de la DSNA (SNAs, CRNAs, SIA, CESNAC, DO et siège). Nous réclamions ce type de document depuis longtemps, mais le fait qu'il soit distribué en séance a empêché qu'on puisse aller au fond des choses.

**Le SATAC UNSA a rappelé qu'il souhaite, au-delà des bilans chiffrés, faire un peu de prospective afin de mettre en œuvre une réelle politique d'affectation des TSEEAC.**

## BRIA ANTILLES

Le SATAC UNSA avait fait inscrire cette question à l'ordre du jour et la décision de création du BRIA Antilles a été prise : Il est implanté symétriquement sur les deux organismes, fonctionne H24 et son BO est fixé à 16 + 2.

**Les mesures indemnitaires obtenues par le SATAC UNSA dans le protocole DGAC (agents niv.7 d'EVS et chef/adjoint niv.10 d'EVS) sont appliquées à compter du 1er juin 2009, date de début de la réorganisation.**